

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

## PROCES-VERBAL DU COMITE DU 29 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf mai à dix-neuf heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le vingt-deux mai, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

### SEANCE DU 29 MAI 2019

#### PRESENTS

<b>AIGREMONT</b>	Isabelle BOUCHERIE, DELEGUEE TITULAIRE Emma SADOON, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>CHAMBOURCY</b>	Gilbert ROUAULT, DELEGUE SUPPLEANT
<b>LE PECQ</b>	Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE
<b>LE VESINET</b>	Abel VINTRAUD, DELEGUE TITULAIRE
<b>MAREIL-MARLY</b>	Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT
<b>MARLY-LE-ROI</b>	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE
<b>NOUVELLE COMMUNE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>	Arnaud PERICARD, PRESIDENT

#### ABSENTS EXCUSES

<b>CHAMBOURCY</b>	Philippe FAISSEAU, DELEGUE TITULAIRE Pascale MERIDA, DELEGUEE TITULAIRE Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>LE PECQ</b>	Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT Pierrick FOURNIER, DELEGUE SUPPLEANT
<b>LE VESINET</b>	Francis GUIZA, DELEGUE TITULAIRE Frederic GOZLAN, DELEGUE SUPPLEANT
<b>MAREIL-MARLY</b>	Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE
<b>MARLY-LE-ROI</b>	Fabrice TENNESON, DELEGUE TITULAIRE Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE SUPPLEANTE Jacques CHESNAIS, DELEGUE SUPPLEANT
<b>NOUVELLE COMMUNE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>	Nicolas ROUSSEAU, DELEGUE TITULAIRE Marie AGUINET, DELEGUEE SUPPLEANTE Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

**Communes non représentées : NEANT**

#### Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux  
Madame Catherine SCAGNI, Directrice de la piscine intercommunale  
Monsieur Cyrille ARIEU, Responsable du bassin de la piscine intercommunale

<b>Nombre de communes</b>	:	<b>6</b>
<b>Commune nouvelle (composée de 2 communes)</b>	:	<b>1</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>8</b>
<b><u>Délégués présents</u></b>	:	<b>10</b>
<b><u>Délégués comptant pour le vote</u></b>	:	<b>10</b>

## RÉUNION DU 29 MAI 2019

### Séance du Comité

Le quorum étant atteint, **le Président** ouvre la séance à 19 heures 30.

**Monsieur VINTRAUD**, de la commune du VESINET, est désigné secrétaire de séance.

**Le Président** rappelle l'ordre du jour, qui est le suivant :

- Approbation du procès verbal de la séance du 18 mars 2019
- Compte-rendu des actes administratifs du Président
- Modification des statuts
- Modification des tarifs de la piscine intercommunale
- Questions diverses

#### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MARS 2019**

Sans observation, le comité adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 18 mars 2019.

#### **COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT**

Concernant la décision n° 2019-20, **le Président** demande si les derniers garde-corps de sécurité ont été posés.

**Monsieur SAILLARD** le confirme, mais précise que ceux qui doivent être changés, suite à la prescription de la commission de sécurité, ne l'ont pas encore été mais il indique que la société Alprofer doit intervenir.

Sans observation, le Comité prend acte des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations.

#### **MODIFICATION DES STATUTS**

**Le Président** présente le rapport et signale qu'il s'agit bien de « La commune nouvelle est également représentée... » et non, comme indiqué dans le texte « les communes nouvelles... ». Il demande à ce que les modifications soient faites.

Sans observation, le comité approuve, à l'unanimité, la modification des statuts du syndicat intercommunal.

#### **TARIFS DE LA PISCINE**

**Le Président** donne la parole à Monsieur SAILLARD pour présenter le rapport.

**Monsieur SAILLARD** reconnaît que la proposition initiale n'a pas été bien accueillie par le public et qu'il faut être pragmatique. Il constate que le tarif demi-journée, s'il est appliqué à la journée, n'est pas assez élevé en rapport avec les 9 heures passées dans l'établissement. A l'inverse, 8 €, qui est le tarif journée, paraît très cher pour un usager qui ne viendrait que 2 heures par exemple. En conséquence, il annonce la proposition suivante aux élus :

- une personne qui arrive avant 10h30, et qui ne souhaite faire qu'une demi-journée, et donc s'engage à partir à 13h au plus tard aura un bracelet d'une certaine couleur et payera 5,5 €. Il pense qu'il n'y aura pas beaucoup de personnes dans ce cas et qu'il s'agit là d'un public de nageurs venant avant que le monde arrive et profite un peu du beau temps.
- par contre, la personne qui arrive avant 10h30 et qui veut passer la journée aura une autre couleur de bracelet et paiera 8 €.
- pour une arrivée à partir de 13h, la piscine fermant à 19h, il s'agit d'une grosse amplitude horaire, le tarif sera également de 8 €.

- pour les familles arrivant plus tard le soir, lorsque le soleil baisse, avec moins de monde, notamment l'été, donc à partir de 16h30, le tarif demi-journée appliqué sera à 5,5 € pour les adultes et 4,5 € pour les enfants.

Il évoque la question du Pass de 10 entrées, qui donnait la possibilité aux usagers de rester autant de temps qu'ils le souhaitent, et propose que ce Pass soit autorisé, le matin avant 10h30 pour rester jusqu'à 13h ou le soir à partir de 16h30. Si la personne souhaite faire la journée entière, elle n'utilisera pas son Pass, mais achètera un entrée unitaire journée complète ce qui lui reviendra moins cher que d'utiliser deux entrées de son Pass.

**Le Président** demande confirmation qu'à la place d'avoir un matin et un après midi et de sortir pour activer le tarif après-midi, il s'agit bien de décliner les tarifs en fonction de l'heure d'arrivée.

**Madame SCAGNI** le confirme.

**Le Président** trouve cela plus pertinent et redemande la confirmation du choix des tarifs en fonction de l'heure d'arrivée.

**Madame SCAGNI** explique que si une personne arrive à 10h30, le tarif normal de 5,5 € s'applique pour un adulte et de 4,5 € pour un enfant et que si l'utilisateur décide de passer la journée entière, à partir de 10h30, le tarif est de 8 € et 6 € pour un enfant.

**Le Président** redemande si donc, à partir de 10h30, la personne paie la journée entière.

**Monsieur SAILLARD** le confirme et précise que le tarif demi-journée s'applique si l'utilisateur arrive avant 10h30 et part à 13h. Il ajoute que le public connaîtra le tarif très rapidement.

**Le Président** répète qu'il s'agit d'un public restreint, puis il refait un point sur cette tarification compliquée. Il demande confirmation du principe des bracelets de couleurs différentes et ajoute que si la personne est toujours dans la piscine après 13h, alors qu'elle a payé un tarif demi-journée, les vigiles lui demanderont de sortir si ceux-ci s'en aperçoivent.

**Monsieur AMADEI** demande si une personne arrivant un peu après 10h30 et qui ne souhaite rester que jusqu'à 13h devra bien payer 8 €.

**Monsieur SAILLARD** le confirme en répétant que l'horaire de référence est 10h30 et qu'en conséquence la personne doit absolument arriver avant 10h30. Il explique que sinon cela sera ingérable ; en effet, à partir de 10h30, les familles et un autre public arrivent et il sera difficile aux vigiles de faire sortir beaucoup de personnes n'ayant pas le bracelet adapté à l'horaire ce qui, estime-t-il, ne sera pas bon pour l'ambiance du lieu.

**Le Président** résume en disant que ce tarif de demi-journée est proposé mais avec la condition d'arriver avant 10h30 ou après 16h30.

**Monsieur ROUAULT** fait remarquer que cela va peut-être inciter le public à venir durant les heures creuses.

**Monsieur SAILLARD** fait remarquer que, dans ce cas, ce serait très bien.

**Monsieur PRACA** demande confirmation sur le fait que les personnes de la journée entière auront bien un bracelet également.

**Monsieur SAILLARD** le confirme mais indique que la couleur sera différente.

**Monsieur PRACA** demande si ce bracelet se rajoute au bracelet du casier.

**Monsieur SAILLARD** répond par l'affirmative.

**Madame SCAGNI** répète que ce sera un public de sportifs avant 10h30 et familial après cet horaire

**Monsieur PRACA** pense que cela va peut-être « étaler » l'arrivée des usagers dans l'établissement, ce qui est très bien.

**Madame WENTHOLT** demande comment est envisagé un échange de bracelet de couleur différente par un usager.

**Monsieur SAILLARD** répond qu'il y aura toujours quelqu'un qui passera à travers les mailles du filet mais estime que ces personnes ne représenteront qu'une infime partie du public et il suggère, dans ce cas, de ne pas s'en préoccuper.

**Le Président** signale que, sur le principe, Monsieur SAILLARD a raison et qu'il s'agit de la part de risque existante mais qu'il faut miser sur l'honnêteté des gens.

**Monsieur SAILLARD** précise que la couleur des bracelets changera chaque weekend et sans rythme établi.

**Le Président** demande comment sont ces bracelets.

**Madame SCAGNI** indique qu'ils sont identiques à ceux des hôpitaux avec un clip pour les fermer et qu'il y aura 6 couleurs différentes, qui s'alterneront de façon aléatoire.

**Le Président** demande combien de bracelets ont été commandés.

**Madame SCAGNI** répond que la première commande se monte à 12 000 bracelets. Il s'agissait d'un pack livré dans le marché.

**Monsieur VINTRAUD** demande s'ils sont rangés dans un coffre-fort.

**Monsieur SAILLARD** le confirme car il s'agit de valeurs inactives.

**Madame BOUCHERIE** demande si on peut l'enlever et le remettre.

**Madame SCAGNI** répond que pour l'enlever, il faut le couper.

**Le Président** signale que dans ce cas ce sont des consommables et demandent s'ils sont en papier.

**Madame SCAGNI** répond affirmativement et précise qu'ils sont en papier plastifié et en montre un.

**Les élus** trouvent que c'est une bonne initiative et que c'est très bien.

**Le Président** demande si la personne qui a une carte de 10 entrées ou une carte à l'année aura aussi un bracelet.

**Madame SCAGNI** répond que, dans ce cas, la personne n'a pas ce bracelet mais qu'il faudra lui en donner un le weekend.

**Monsieur SAILLARD** précise que cela ne se fera que les dimanches et l'été car, le reste du temps, il n'y a pas de problème. Il ajoute que, comme le disait le Président, un état des lieux sera fait pour voir comme cela fonctionne cet été, comment les gens réagissent et une adaptation sera peut-être proposée pour l'année prochaine. Il fait observer que, pour le moment, il n'y a pas de visibilité.

**Le Président** demande à Madame SCAGNI si ce système d'horaires avait déjà été mis en place dans les structures dans lesquelles elle a travaillé précédemment et si cela avait bien fonctionné.

**Madame SCAGNI** répond par l'affirmative. Elle explique qu'il n'y a plus que Sartrouville aujourd'hui qui fait la journée continue et que les autres villes font une coupure ou ferment le dimanche après-midi. Elle ajoute qu'à Saint-Germain-en-Laye, il faut maintenir le dimanche après-midi car il y a beaucoup de monde.

**Le Président** rappelle que l'année prochaine, l'établissement recevra les championnats de France Handisport. Il souligne que le Président du Comité francilien, qui était à l'inauguration, faisait un peu d'entrisme pour éventuellement que la piscine accueille des compétitions. Il ajoute que cependant, il n'a pas eu d'autres échos ensuite et ne sait pas s'il est souhaitable d'avoir des compétitions.

**Monsieur BURGAUD** signale que l'avantage pour l'année prochaine c'est que ce soit un qualificatif pour les jeux handisport.

**Le Président** annonce que cela est intéressant car cela fait des enjeux sportifs.

**Monsieur BURGAUD** fait remarquer que cela fait des points pour être piscine test.

**Monsieur SAILLARD** souligne les propos du CIO sur le sujet, à savoir, sans en faire un événement, il faudrait que d'autres structures accompagnent la piscine comme par exemple l'Office du tourisme par rapport aux hôtels qui peuvent accueillir du public, le but étant d'arriver à fédérer.

**Le Président** signale qu'une organisation serait à mettre en place.

**Monsieur SAILLARD** est tout à fait d'accord et cela permettrait de donner une autre dimension et serait une publicité intéressante.

**Monsieur AMADEI** fait observer que ce genre de manifestations fait du bien et que lorsqu'il en sort, le public est optimiste.

Concernant les tarifs, **le Président** fait observer qu'il faut attendre septembre et le retour de la période estivale, sous réserve de l'accord de Monsieur BURGAUD l'argentier du Syndicat, et qu'un point sera fait sur le montant des recettes. Il faudra regarder s'il y a un effet « boost » avec l'ouverture de la zone extérieure et il y aura des ajustements éventuels au besoin.

**Monsieur PRACA** signale que la force du Syndicat est de réagir immédiatement.

**Le Président** remercie d'avoir pu ainsi calmer rapidement certaines personnes un peu virulentes.

## QUESTIONS DIVERSES

**Le Président** demande à Madame SCANI de faire un point depuis l'ouverture.

**Madame SCAGNI** explique que, sur le plan financier et depuis le 4 mai dernier, date de l'ouverture, le montant des recettes est de 89 000€, ce qu'elle considère comme un très bon début. Elle évoque ensuite la poursuite des travaux et annonce qu'aucune demande n'a été faite actuellement auprès des entreprises pour un travail de nuit car tout est fait pour que tous puissent cohabiter. Elle constate néanmoins, qu'il y a encore beaucoup de travail. Elle précise que le mur mobile fonctionne, mais qu'il y a eu beaucoup de remarques les premières semaines car le public attendait un bassin de 50 mètres alors qu'il y avait deux fois 25 mètres. Elle mentionne que cela est dû au fait que le mur mobile était en position haute.

**Monsieur SAILLARD** rappelle que Variopool a mis l'établissement dans une situation de chantage en bloquant le mur en position haute. Il explique qu'en effet, l'entreprise savait qu'elle avait du retard et ne voulait pas être pénalisée ; elle a demandé à être payée de sa facture après avoir bloqué le mur en position haute, faute de quoi elle ne revenait pas. Le sujet a été réglé et il annonce que l'entreprise sera cependant pénalisée, mais que cette situation a duré une semaine.

**Le Président** juge que ce sont des méthodes d'un autre temps.

**Tous les élus** sont tous d'accord sur ce point.

**Madame SCAGNI** poursuit avec les commentaires concernant la propreté. Elle explique qu'aujourd'hui le nettoyage quotidien est fait correctement, mais il y a encore beaucoup de ciment, de peinture et de laitances. Elle signale que cela s'améliore de jour en jour, mais elle conçoit que cela peut donner une image quelque peu négative de l'équipement. Elle souhaite terminer sur une note très positive et mentionne qu'il y a de nombreux très bons retours, que les publics sont contents de cet équipement qu'ils attendaient et qu'ils trouvent très beau.

**Monsieur SAILLARD** mentionne la satisfaction des usagers sur l'air et la qualité de l'eau.

**Madame SCAGNI** le confirme et parle également de la luminosité de l'équipement qui est un élément très important.

**Le Président** demande si l'espace forme est apprécié.

**Madame SCAGNI** signale qu'il n'y a aucun retour négatif sur l'espace forme. Elle mentionne quelques petites remarques sur les salles de cours collectifs.

**Le Président** questionne également sur la forme de la salle.

**Madame SCAGNI** répond que les usagers ont été habitués, pendant deux ans, à être de plain-pied avec de la lumière, alors que désormais, ils sont au sous-sol et que c'est plus sombre. Elle précise que leurs remarques indiquent qu'ils auraient préféré être dans une plus petite salle mais plus lumineuse.

**Monsieur SAILLARD** indique qu'il y a également quelques retours sur des petits changements d'horaires par exemple, mais cela reste des remarques tout à fait classiques. Globalement les retours sont plutôt très positifs.

**Le Président** demande si le démontage de la partie solarium est bien terminé.

**Madame SCAGNI** le confirme et explique que les travaux de nivellement commencent lundi prochain avec la société Bati Ouest et qu'ils seront terminés le 20 juin. Elle espère que la mise en place de la partie espaces verts commencera le 24 juin, le but étant d'ouvrir le bassin extérieur et 1 200 m<sup>2</sup> autour du bassin à partir du 6 juillet.

**Monsieur SAILLARD** ajoute que, sur les 1 200 m<sup>2</sup>, des plaques de gazon synthétique seront posées au lieu d'engazonner, car c'est à cette période qu'il y a énormément d'entrées, si le temps est au rendez-vous, entraînant bien évidemment une recette importante.

**Le Président** demande ce qu'il en est du nettoyage de la zone arrière située à l'entrée près du parking et appelée la base vie.

**Madame SCAGNI** annonce qu'à partir de lundi prochain, la société FMB, qui intervient sur la partie dôme, aura terminé son travail. Elle explique que durant ce travail, les portes restaient malheureusement trop souvent ouvertes. Elle constate qu'il y a certes des déchets de l'établissement, mais qu'il y a sans doute également d'autres déchets qui ont été déposés à cet endroit. Elle annonce que tout sera nettoyé en début de semaine prochaine par la société Bati Ouest.

**Monsieur SAILLARD** signale qu'il y a eu de très bons retours de l'inauguration car les visiteurs ont été satisfaits de la visite et du bâtiment.

**Madame SADOUN** demande s'il serait possible d'avoir des photos de cet événement afin que celles-ci, accompagnées si possible d'un petit texte, soient intégrées dans les supports numériques des villes pour communiquer.

**Madame SCAGNI** répond par l'affirmative.

**Le Président** signale qu'il y aura encore quelques sujets à régler car 700 réserves concernant les travaux ont été posées. Il explique qu'il s'agit d'un effet de levier qui permettra également de négocier des pénalités de retard qui sont aussi finalement des recettes de fonctionnement supplémentaires.

Sans autres observations, la séance est levée à 19h55.